

(1)

(N° 190.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 12 AVRIL 1851.

ALIÉNATION DE BIENS DOMANIAUX.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

MESSIEURS,

L'art. 2 de la loi du 3 février 1843 dispose : « qu'il sera procédé, dans un » terme de dix ans, à l'aliénation de biens domaniaux jusqu'à concurrence d'une » somme de dix millions. »

Cette disposition a motivé les lois des 17 avril 1843, 18 juillet 1846, 16 mai 1847, 23 mai 1848 et 6 juin 1850, qui ont successivement autorisé le Gouvernement à vendre 91 articles de biens, d'une contenance de 4,808 hectares 44 ares 11 centiares, et d'une valeur approximative de 5,425,569 francs.

Pour continuer à satisfaire à l'obligation imposée au Gouvernement par la loi précitée, le Roi m'a chargé, Messieurs, de vous soumettre un nouveau projet de loi destiné à autoriser l'aliénation des biens domaniaux désignés au relevé joint à ce projet.

Ce relevé comprend 31 articles dont huit bois, qui ont ensemble une contenance de 779 hectares 19 ares 7 centiares et une valeur approximative de 974,810 francs.

L'art. 2 du projet reproduit la disposition de la loi du 3 février 1843 qui a affecté le produit de l'aliénation à l'amortissement de la dette flottante.

Le Ministre des Finances,
FRÈRE-ORBAN.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances :

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Ministre des Finances présentera en Notre nom, à la Chambre des Représentants le projet de loi dont la teneur suit :

ARTICLE PREMIER.

Le Gouvernement est autorisé à aliéner, par voie d'adjudication publique, les biens domaniaux désignés dans l'état annexé à la présente loi.

ART. 2.

Le produit des ventes à faire en exécution de l'article précédent sera affecté à l'amortissement de la dette flottante.

Donné à Laeken, le 4 avril 1881.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

BIENS DOMANIAUX A ALIÉNER.

État à annexer au projet de loi soumis à la Législature, le 12 avril 1851,
en exécution de la loi du 3 février 1843.

N° D'ORDRE.	DÉSIGNATION DES BIENS.	SITUATION.		CONTENANCE.	VALEUR APPROXIMATIVE.	LOYERS.
		COMMUNES.	PROVINCES.			
	§ 1 ^{er} . Biens ruraux et bâtiments.					
1	Ancienne maison de pont à bascule	Aienux	Liège	H. a. c. » 04 00	2,500 00	»
2	Terre	Othée	Id.	» 19 50	700 00	16 50
3	Id.	Id.	Id.	» 15 10	500 00	10 00
4	Id.	Leers	Id.	» 21 79	1,000 00	7 29
5	Id.	Estime-au-Mont	Mons	» 77 40	2,100 00	70 00
6	Maison	Mons	Id.	» 12 86	12,000 00	»
7	Ancienne maison de pont à bascule	Nimy	Id.	» 02 69	1,500 00	»
8	Terre	Tournay	Id.	» 72 20	3,840 00	96 00
9	Terrains en huit parcelles	Charleroy	Id.	» 03 57	760 00	»
10	Id. en douze id.	Id.	Id.	2 89 64	16,000 00	»
11	Terrains militaires, compris entre le pied de la contre-escarpe de l'enceinte et les limites extérieures	Mariembourg	Namur	12 34 85	12,350 00	684 00
12	Id. compris entre le pied de l'escarpe de l'enceinte et les limites à l'intérieur	Id.	Id.	5 76 77	5,760 00	
15	Fossé plein d'eau de l'enceinte entre le pied de la contre-escarpe et celui de l'escarpe	Id.	Id.	4 61 72	400 00	52 00
14	Vieil arsenal avec cour	Id.	Id.	» 08 10	5,000 00	86 00
13	Maison du conducteur d'artillerie avec jardin	Id.	Id.		2,300 00	94 00
16	Nouvel arsenal avec cour	Id.	Id.	» 03 80	5,000 00	71 00
17	Grand magasin à poudre et son enclos	Id.	Id.	» 04 73	2,000 00	31 00
18	Petit id. id.	Id.	Id.	» 01 04	500 00	15 00
19	Écurie dite du Roi	Id.	Id.	» » 43	500 00	23 00
20	Pavillon	Desschel	Anvers	» 05 21	600 00	»
21	Id.	Ravel	Id.	» 02 51	1,000 00	»
22	Hot dans la Meuse	Lanaeken	Limbourg	» 65 00	500 00	18 00
23	Pavillon de Hocht	Id.	Id.	» 97 65	8,000 00	»
	Total du § 1 ^{er}			29 73 34	82,810 00	

N° D'ORDRE.	DÉSIGNATION DES BIENS.	SITUATION.		CONTENANCE.	VALEUR APPROXIMATIVE	LOYERS.
		COMMUNES	PROVINCES.			
	§ 2. Bois.					
24	Bois de Fontaine-Valmont dit fonds de nos bois.	Fontaine-Valmont.	Hainaut . .	H. a. a. 180 75 00	500,000 00	»
25	Bois de Rouvroy	Selayn	Namur . .	8 53 70	7,000 00	»
26	Id. de Haillot	Haillot	Id. . .	34 09 30	21,000 00	»
27	Id. de Fays-Temploux.	Temploux.	Id. . .	41 97 75	18,000 00	»
28	Id. de Chenu.	Andennes	Id. . .	23 09 80	16,000 00	»
29	Id. de Saint-Paul.	Hamois	Id. . .	151 00 00	150,000 00	»
30	Id. de Wininne ou du Roi	Wininne	Id. . .	272 00 00	300,000 00	»
31	Id. du Roi.	Mariembourg	Id. . .	136 00 00	80,000 00	»
	Total du § 2.	749 43 73	892,000 00	
	Id. du § 1 ^{er}	29 73 54	82,810 00	
	TOTAL.	779 19 07	974,810 00	